

L'an deux mille quatorze, le vendredi 20 juin, à 17H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- Cession matériel
- Création de postes CLSH
- Délégation au Maire par le conseil municipal
- Questions diverses

L'an deux mille quatorze, le **vendredi 20 Juin**, à **17H**, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : M^{rs} Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Patrice CLAMOTE, Olivier LE CAM, Luc GOLDENBERG, Hervé COLINOT, Émile BUFFET-MARTIN, Sébastien JORANDON, Mmes Christelle BARRIERE, Céline ROBERGE, Martine METENIER, Caroline SAILLARD, Sandrine VOCORET.

Excusé : Mr Bertrand SERVOIS

Secrétaire de séance : Mr Bruno MARTINET

Désignation des délégués et de leurs suppléants aux élections sénatoriales :

Après le vote à bulletin secret du Conseil Municipal, ont été élus :

Election des délégués :

Caroline SAILLARD:	13 voix
Roger NACCACHE :	13 voix
Bruno MARTINET :	13 voix

Election des suppléants :

Christelle BARRIERE :	13 voix
Céline ROBERGE :	13 voix
Luc GOLDENBERG :	13 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la reprise de l'épaveuse Kuhn par l'entreprise CENTRAGRI pour un montant de 7 200 € TTC.
- accepte la reprise de la tondeuse FERRARI par l'entreprise CENTRE ESPACES VERTS pour un montant de 6500 € TTC.

- décide de reconduire le centre de loisirs sans hébergement. Il se déroulera du 7 juillet au 8 août 2014.
- décide de créer :
 - 1 poste de directeur sur la base de 35/35^{ème} rémunéré à l'indice brut 450 indice majoré 395.
 - 4 postes d'animateur ayant le BAFA ou stagiaire BAFA sur la base de 30/35^{ème} rémunéré à l'indice brut 330 indice majoré 316.
- décide de faire payer la somme forfaitaire suivante aux personnes qui n'ont pas rendu le CD ou DVD (perte ou vol) qu'elles avaient emprunté à la bibliothèque :
 - CD : 35 €
 - DVD : 40 €
- décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :
 - 1 d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - 2 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 3 de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 4 de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - 5 de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 6 de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 7 d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 8 de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
 - 9 de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - 10 de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demandes ;
 - 11 de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - 12 de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 13 d'intenter au nom de la commune les actions en justice tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
 - 14 de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 euros autorisé par le conseil municipal.
- approuve l'adhésion de la communauté de communes Berry Loire Vauvise au syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Pour extraits conformes
 Le Maire,
 NACCACHE Roger